

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020 POUR L'ANNÉE 2019



ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

COMMUNE DE GRANDSON

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020

POUR L'ANNÉE 2019

et réponses de la Municipalité

Composition de la Commission de Gestion – session 2020

Membres	Suppléants
GONIN François	DECOPPET Delani
JACOT Coralie Sandra	POSPISIL Pavel
MARGOT Melissa	PERRIN Nicolas
REYMOND Olivier	PERRIER Serge
DERIAZ Sébastien	TANNER Philippe
JAQUEMET Michel	
TUOSTO Brenda (Présidente)	

L'organisation de la Commission de gestion 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a demandé des efforts d'organisation exceptionnels, engendré un report des auditions et de la visite des domaines. Ces événements ont conduit la Commission de gestion à devoir faire son travail d'audition et de rédaction en un temps record. Compte tenu de ces délais, la commission n'a pas pu prendre le recul nécessaire usuel et solliciter d'autres commissions permanentes pour compléter l'information, ni effectuer un éventuel travail d'investigation supplémentaire comme d'ordinaire.

La COGES s'est réunie 12 fois au total, de la séance de démarrage à la séance municipale de conclusion. Le calendrier général de travail figure en annexe (no1) et dresse les différentes étapes-clé. Les auditions ont eu lieu en Salle du Conseil afin de respecter les distances physiques exigées par la Confédération et la visite des domaines a eu lieu le 27 juin, soit dès que les restrictions fédérales se soient adoucies. Etant donné que le rapport final est transmis aux Conseillers communaux avant la fin du mois juin, cette partie ne pourra être rédigée dans le rapport. Un compte-rendu oral sera donc communiqué par la Présidente lors de la séance du Conseil du 2 juillet et sera de ce fait inscrit au Procès-verbal.

Table des matières

I. Remarques générales	4
II. Analyse de la gestion communale par Dicastère	5
1. Dicastère Administration générale et Finances	5
a. Délégations municipales.....	5
b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019.....	5
c. Gestion du personnel	6
d. Synthèse	7
2. Dicastère des Bâtiments et gérances	9
a. Délégations municipales.....	9
b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019.....	9
c. Gestion du personnel	10
d. Synthèse	10
3. Dicastère Ecole et Sécurité.....	12
a. Délégations municipales.....	12
b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019.....	12
c. Gestion du personnel	13
d. Synthèse	13
4. Dicastère Travaux, culture et tourisme.....	14
a. Délégations municipales.....	14
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019	14
c. Gestion du personnel	14
d. Synthèse	15
5. Dicastère Réseaux et énergie	16
a. Délégations municipales.....	16
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019	16
c. Gestion du personnel	17
d. Synthèse	17
6. Dicastère Urbanisme	18
a. Délégations municipales.....	18
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019	18
c. Gestion du personnel	20
d. Synthèse	20
7. Dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port.....	21
a. Délégation du Dicastère	21
b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019	21
c. Gestion du personnel	22
d. Synthèse	22
III. Conclusion	24

Préambule

La COGES tient à remercier tous les membres de la Municipalité pour avoir répondu à la majorité des questions transmises en amont, et ceci, bien que certaines ne concernent pas directement l'année 2019 ni le champ de compétences stricte de la Gestion. Les membres de la commission soulignent l'effort de transparence de la part de la Municipalité et la transmission rapide des documents supplémentaires qui ont permis d'enrichir le rapport et les échanges. Les auditions ont également pu avoir lieu dans une collaboration saine et sereine et la bonne entente au sein même des membres de la COGES a permis de faciliter le travail de la Présidente qui remercie chaleureusement la commission 2020.

Le contenu du rapport de la commission constitue la synthèse des échanges entre chaque membre de la Municipalité et ceux de la COGES. Les auditions ont été rythmées par les questions transmises au préalable, soit le 10 mai 2020 à toute la Municipalité.

I. Remarques générales

La majorité des rapports par Dicastère décrit les activités marquantes de l'année précédente avec des compléments d'informations transmis lors des auditions. Le niveau de détail diffère cependant d'un Dicastère à l'autre et rend parfois difficile la comparaison entre les Services en termes de charges de travail ou de gestion des compétences.

Chaque Service gère ses propres projets selon leurs ressources financières et humaines, à l'exception de certains dossiers ou thématiques qui sont coordonnés ou supervisés par le Dicastère principal. Le personnel et les finances sont sous la responsabilité générale du Dicastère "Administration et Finances". Raisons pour lesquelles, une majorité des vœux et remarques générales figurent dans le Dicastère « Administration et finances ».

La liste des postulats et des motions présente dans le rapport de gestion municipal montre un certain retard dans les réponses attendues. Or, selon l'article 60 du Règlement communal, le délai de réponse pour une motion est d'au plus tard une année. Il s'avère donc nécessaire qu'une attention particulière soit donnée pour le respect de ces délais, ce qui permet de garantir une continuité dans le traitement des différentes affaires communales, tant pour les postulats que pour les motions. Concernant les interpellations parlementaires, la COGES relève que parfois ces dernières sont reçues avec une certaine appréhension par la Municipalité. Elle souhaiterait au contraire trouver des solutions dans le but que des dialogues ouverts et constructifs soient menés et enrichir les débats du Conseil communal. Le Syndic, M. François Payot, remercie la COGES pour cette remarque et propose que lors des séances de préparation de groupe, que les auteurs des interpellations puissent informer directement leurs Municipaux-ales respectifs-ves. Les enjeux et les problématiques soulevés pourraient dès lors être communiqués aux séances de Municipalité suivantes.

La liste des différentes commissions communales et délégations municipales se trouve en annexe (No2).

En 2019, la Municipalité de Grandson a organisé une séance d'échanges avec la commune de Champagne au vu des nouveaux projets de développement, notamment celui du Centre sportif régional (CSR). La COGES salue les efforts de collaboration vers l'extérieur et encourage la Municipalité à augmenter les interactions avec d'autres communes, afin d'échanger sur diverses thématiques, autant techniques que récréatives : les mesures d'isolation des bâtiments, les stratégies foncières, les mesures en faveur de la mobilité douce, le développement du patrimoine immobilier, la gestion des forêts, l'organisation de manifestations, etc.

Indépendamment de la Gestion 2019, la COGES a soulevé un manque d'attrait des jeunes adultes pour la vie communale et demande à la Municipalité de se pencher sur cette problématique en proposant des actions, notamment des séances de présentation au sein des écoles. A cette remarque, M. Payot ajoute que des actions avaient été entreprises ces dernières années, mais que les propositions faites n'ont rencontré que très peu de succès. La COGES relève que des solutions devraient être approfondies et organisées indépendamment des couleurs politiques.

II. Analyse de la gestion communale par Dicastère

1. Dicastère Administration générale et Finances

Audition : le Syndic M. François Payot, en présence de la Cheffe du service des Finances Mme Dominique Léglise et du Chef de service Administration générale, M. Eric Beauverd.

a. Délégations municipales

En 2019, le Syndic a siégé dans toutes les délégations dont il fait partie, ce qui confirme son bon niveau d'engagement et l'importance de représenter la commune dans ces différentes commissions.

b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019

· AggloY

Concernant les décisions tombées en 2019 relatives à l'évolution des plans de quartier inscrits au Programme d'agglomération, dont le Syndic est membre du COPIL, la COGES s'interroge sur les critères de sélection et d'abandon de certains de ces projets. M. Payot rappelle l'historique, avec le souhait des communes-membres d'aggloY de ne pas prioriser les PQs, établie dans une stratégie de « laisser-faire » selon l'état d'avancement des dossiers. Il ajoute que le canton a clairement et strictement indiqué seulement, depuis récemment, qu'il fallait prioriser les projets de développement urbain en raison des emprises SDA et du quota d'habitants (régé par la LATC), faute de quoi tous les projets seraient bloqués. Plusieurs mois ont donc été nécessaires pour mettre sur pied ce programme de priorisation. Celui-ci a été transmis en mai 2020 au SDT et devra être validé par ce dernier.

· Site internet

La première étape de la stratégie de communication, gérée par le Secrétaire Municipal, M. Beauverd, arrive à bout touchant. La mutation et la gestion de la migration informatique ont pris passablement de temps et d'énergie, il s'agissait donc de consolider les activités de 2018.

Selon les statistiques du site internet (annexe No3) obtenues grâce à Google Analytics, il y a entre 1'200 et 3'200 utilisateurs par mois, avec quelques pics. Les accès rapides ont été attribués aux pages les plus visitées. 92% d'utilisateurs proviennent de la Suisse. La fréquentation a augmenté depuis la mise en service du nouveau site.

Le Covid-19 a permis de constater que ce qui avait été mis en place ces dernières années fonctionne, notamment le travail à distance et le logiciel e-seance.

· Finances

Au niveau de la gestion des finances, des absences de personnel ont occasionné quelques soucis d'organisation, qui sont en cours de résolution. La nouvelle méthode de facturation de l'eau a également demandé passablement de ressources.

Pour l'instant, le logiciel Phisa n'est pas encore opérationnel à 100%, il devra être optimisé ces prochaines années. Il permettra de meilleures projections et propositions de plafond d'endettement, des plans d'investissements plus solides et des prévoyances sur le moyen terme.

La Boursière communale a accompli un important travail dans le but que la société anonyme du Centre Sportif Régional devienne indépendante dans sa gestion financière le plus rapidement possible. Toutes les prestations effectuées par la commune ont été facturées.

· Associations

Concernant la question des prêts aux associations, il s'agit d'un montant remboursable sur un certain nombre d'années, pour autant que la situation financière de l'association le permette. Il arrive que la commune cautionne ou, plus rarement, prête à fonds perdus. Les petits prêts ne sont pas soumis au Conseil et sont en général alloués pour des constructions, comme pour la Cabane des Scouts ou le Stand de tir de l'Arnon, avec des plans de remboursements. Il est arrivé que le plan de remboursement

ait été abandonné dans le but de soutenir une société. M. Payot précise également que les tâches de gestion liées aux associations intercommunales nécessitent un certain nombre d'heures de travail. Ces associations ne pourraient pas forcément payer des salaires, des locaux, etc. C'est pourquoi la commune de Grandson fournit ces prestations.

- Château

Concernant la gestion du Château, le Conseil de fondation a été totalement modifié et compte désormais 9 personnes, dont un délégué de la Municipalité. La Commune de Grandson est la seule collectivité publique donnant de l'argent pour financer le fonctionnement ordinaire. Le Canton soutient quant à lui les rénovations. Le nouveau Conseil de fondation étant passablement différent de l'ancien, les ambitions et le style de direction ont changé. Un conservateur a été engagé à 100%. Un objectif de 80 000 à 90 000 visiteurs est visé jusqu'à la réouverture. Le nouveau Conseil de fondation a questionné le rôle de la commune dans cette nouvelle vision : promotion touristique, infrastructure, transports publics, etc. Des grandes études et réflexions ont été amorcées et le "nouveau" Château pourra être ouvert dans son intégralité en 2025.

- Gestion économe des ressources matérielles

Concernant la problématique du gaspillage, M. Beauverd explique qu'il n'y a pas de volonté ou de politique particulière en matière de réduction de la consommation du papier, mais que chacun prêche une attention à ne pas gaspiller. Tous les logiciels mis en place permettent cela, de même que les processus liés aux courriers entrants et sortants. Ceux-ci ne sont plus photocopiés mais scannés. D'une manière générale et sans stratégie spécifique, l'économie de papier est donc privilégiée. Sur les 7 dernières années, le nombre d'employés a largement augmenté, mais la quantité de papier consommée par année (100 000 feuilles) reste stable depuis lors.

- Guide des manifestations durables

Le guide des manifestations durables évoqués dans le rapport de gestion municipal a été réalisé pour répondre à un souhait de la COGES de 2019, mais reste très vague et peu incitatif pour l'organisation de manifestations de ce type. M. Beauverd explique que la commune de Grandson s'est basée sur ce qu'a fait Échallens et a quelque peu adapté son guide à la localité. Son but n'est pas de se substituer aux organisateurs, ni de leur imposer quoi que ce soit.

c. Gestion du personnel

En 2019, il y avait 1 seul contrat CDD. Il s'agissait d'une personne envoyée par le chômage (CGPI) et son contrat a été prolongé pour faire face notamment aux soucis de personnel de la Voirie, du fait des accidents, des envies de mutations, etc. M. Payot indique que les CGPI sont vus d'un bon oeil, car ils permettent de décharger quelque peu le chômage et qu'ils peuvent parfois déboucher sur un CDI. Tous les autres employés sont des CDI, il n'y a aucune volonté de favoriser des CDD au sein de la commune.

M. Beauverd indique que l'ASP supplémentaire (50% ETP) a servi à mettre en place une meilleure couverture du territoire 24/7 et à éviter les absences totales de personnel en cas de maladies ou de vacances. M. Payot précise que l'arrivée de ces nouveaux employés a permis de décharger les autres Dicastères sur certaines tâches.

Selon le rapport municipal de gestion 2019, certains entretiens n'ont pas été reconduits. A cette remarque, le Responsable RH, M. Beauverd, indique que d'après le Règlement communal, il est possible de réaliser des entretiens tous les 2 ans. Le Chef de service a proposé de ne pas faire ces entretiens cette année au vu de la surcharge de travail. En revanche, des entretiens officieux ont été proposés à tous les collaborateurs, selon les désirs des employés qui ont pu remplir un formulaire de feed-back.

Concernant les formations, M.Beauverd explique qu'aucune de celles-ci n'est mise en place exclusivement pour les Chefs de service. En revanche, chaque dicastère dispose d'un budget pour que tous les collaborateurs puissent participer à des formations. Une séance d'informations a d'ailleurs été organisée avec la Caisse de pension pour tous les collaborateurs.

Concernant les éventuels conflits au sein du personnel, M. Beauverd explique qu'il se charge d'accompagner le chef de service et tous les collaborateurs concernés pour régler les problèmes, en amenant une méthode de travail, un recul sur la situation et un oeil neutre. Si un problème devait survenir dans son propre service, il demanderait l'aide du Syndic comme médiateur et si cela devait vraiment être grave, il ferait appel à un mandataire externe. Il ajoute que la commune ayant encore une taille acceptable en termes de personnel (40 collaborateurs), cela permet une bonne gestion et une bonne entente entre tous. Le service dispose également d'une collaboratrice formée en gestion des ressources humaines, ce qui permet d'avoir un second regard sur la question.

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes) :

1. Dicastère Administration générale et Finances
<p>1. Remarques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. La COGES salue le travail effectué concernant la mutation du nouveau site internet ainsi que le travail de qualité de la Responsable des Finances de la commune. 1.2. La COGES salue l'initiative de l'Administration de proposer à tou-te-s ses collaborateurs/trices des séances d'informations concernant la Caisse de pension. 1.3. La COGES constate que la grande majorité de ses Chefs de Service sont des hommes et rend attentive la Municipalité à la question de la parité. 1.4. La COGES constate que les pré-requis demandés en termes de gestion du personnel pour l'engagement d'un-e Chef-fe de service n'ont pas toujours été suffisantes. Elle remercie la Municipalité d'avoir engagé un Responsable RH pour veiller à ce que la personne engagée corresponde aux compétences-métiers recherchées dans l'annonce.
<p>2. Vœux</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1. La COGES encourage la Municipalité à effectuer tous les ans les entretiens officiels avec ses collaborateurs, malgré les charges de travail importantes. <i>La Municipalité prend acte de ce vœu. Comme dit en séance, le statut du personnel communal permet de le faire toutes les 2 années mais dans la réalité la plupart des collaborateurs sont entendus chaque année.</i> 2.2. La COGES encourage le Municipal délégué à proposer davantage de formations pour tous ses collaborateurs/trices à tous les niveaux. <i>La formation continue des collaborateurs a toujours été une priorité pour la Municipalité. Les entretiens de collaboration permettent de définir les besoins individuels et d'y répondre au moyen du budget de formation dédié à chaque service.</i> 2.3. La COGES demande à ce que le CSR SA se gère de manière indépendante progressivement, sans devoir compter essentiellement sur les compétences et l'emploi du temps des employés communaux. <i>Comme mentionné dans le rapport ainsi qu'en audition, ces services sont rémunérés et lors de la mise en place il incombe à notre commune de s'en assurer pour que nous puissions transmettre le projet en toute sécurité. Des conventions sont établies pour établir les conditions de la délégation de tâches à nos services. (idem pour Fadege, Asige, etc...)</i> 2.4. La COGES encourage la Municipalité à développer et à proposer davantage de supports ou d'outils de communication dynamiques (sur web) décrivant des actions ou mesures concrètes pour inciter les organisateurs à préparer des manifestations durables.

Un guide des manifestations durables ayant été réalisé, publié sur Internet puis envoyé aux sociétés locales, la Municipalité ne souhaite pas se substituer davantage aux organisateurs privés. Les sociétés locales ont également été encouragées à utiliser l'eco-vaisselle mise à disposition par la Commune.

- 2.5. La COGES encourage la Municipalité à rencontrer plus régulièrement la jeune génération afin de les intéresser à la vie locale.

La Municipalité prend acte de cette demande. Une réflexion sera menée dans ce sens en interne.

- 2.6. La COGES entend que les communes voisines rechignent à financer l'Association des Terroirs de la Région de Grandson. Dans ce cadre, la COGES propose que le gérant de la Maison des Terroirs établisse une liste de produits pour chaque commune, et la transmette à celles-ci dans le but de leur montrer qu'il s'agit aussi d'une vitrine pour leur localité.

La Gazette mise en place vise en particulier à cet usage.

3. Observations

- 3.1. La COGES constate que la politique d'utilisation du papier et autres économies de ressources reste passive. La COGES demande à la Municipalité de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

La Commune est proactive en la matière et intègre cet axe de réflexion dans son fonctionnement quotidien. L'ensemble des documents papiers entrants et sortants est d'ores et déjà dématérialisé. La mise en place des e-factures est prévue en parallèle du renouvellement de l'ERP et de la GED. Par ailleurs, depuis plusieurs années, d'autres mesures telles que le remplacement des néons par de l'éclairage LED ou le remplacement du distributeur d'eau par un point d'eau ont été réalisées. D'autre part, la Municipalité a également mis des vélos électriques à disposition de ses collaborateurs pour effectuer les déplacements internes à la commune.

- 3.2. La COGES constate que les prêts accordés aux associations s'attribuent dans un certain flou. Elle souhaite que la Municipalité établisse des règles claires pour l'attribution de prêts aux associations locales.

Il n'y a aucun flou et c'est en toute transparence que ces prêts sont octroyés après préavis du Conseil communal qui en a ainsi parfaitement connaissance.

- 3.3. Au vu des inconnues liées au contexte du PDCn en matière d'aménagement du territoire ou liées à d'éventuels risques financiers, techniques ou procéduraux sur les projets, la COGES invite la Municipalité à présenter des dossiers consolidés, à identifier et à anticiper les risques de chaque projet d'envergure et à les communiquer devant les instances décisionnelles compétentes, en amont des validations. Cela permettrait d'anticiper les risques, réduisant également les dépenses financières et les nombreuses adaptations des dossiers (stationnement au Chemin du Lac, route d'accès à la déchèterie, Coteau derrière les Remparts, etc.).

Il est rappelé à la COGES que les projets évoqués ci-dessus n'ont pu aller de l'avant qu'avec l'accord du Conseil, ce qui lui a permis d'approfondir les projets. Les phases des travaux évoquées ne peuvent effectivement être conduites qu'après obtention des crédits d'étude conduisant aux mises à l'enquête, puis de réalisation. Lorsque cela s'avérait possible, la Municipalité s'est toujours efforcée d'intégrer en amont les parties prenantes, soit par le biais de rencontres bilatérales, soit par l'organisation de séance d'information publique.

2. Dicastère des Bâtiments et gérances

Audition : Mme la Municipale Evelyne Perrinjaquet, en présence du Chef de Service (démissionnaire) M. Olivier Guilloud

Bien que le rapport de gestion soit très synthétique, les réponses apportées lors de l'audition ont permis de compléter les informations manquantes. Il est à relever que la gestion des appartements privés est développée de manière généreuse, contrairement aux gros chantiers de la commune qui sont les points marquants de 2019.

a. Délégations municipales

Sur l'ensemble des commissions ou associations auxquelles la Municipale participe, seule deux n'ont pas eu lieu en 2019 : la Fondation grandsonnoise d'équipement pour le foot et la commission d'estimation fiscale. Concernant cette dernière, la Municipale déléguée n'y a jamais siégé et n'a pas été informée de sa composition ni de sa portée.

b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019

· Centre sportif régional (CSR) et Bâtiments multi-usages (BMU)

Les chantiers du CSR et du BMU se déroulent selon le planning et aucun problème marquant n'a été relevé en 2019, selon la Municipale concernée. Les deux chantiers sont sous la gestion de l'entreprise totale de construction HRS. Le BMU sera de propriété de la Commune après 30 ans, selon le contrat signé avec l'investisseur.

Mme Perrinjaquet est intégrée au COPIL et au COTEC de ces deux projets et peut donc intervenir de manière régulière et prendre part aux décisions qui touchent la conduite de ces chantiers. La coordination générale des travaux du CSR est effectuée par un BAMO (bureau d'appui au maître d'ouvrage), qui joue le rôle d'intermédiaire entre la commune et l'entreprise totale. Cet appui au MO (maître d'ouvrage) permet non seulement de contrôler que les travaux soient exécutés selon le cahier des charges, mais également de coordonner les chantiers. La coordination du chantier du BMU est effectuée quant à elle par un architecte et un bureau d'ingénieur.

· Chantier du Chauffage à Distance (CAD)

Ce chantier est géré par la Romande Energie qui procède à l'installation et à la facturation. A ce jour, on dénombre 6 privés raccordés en plus des bâtiments communaux. Il existe des subventions pour le raccordement au CAD, cependant aucune information relative à cette participation financière n'est connue à ce jour.

· Rénovation énergétique des bâtiments

En 2019, seules les fenêtres d'un appartement aux Cloîtres ont pu être changées, au moment du départ du locataire. Les loyers bon marché n'incitent pas à changer d'appartements, ce qui rend les périodes de rénovation relativement rares. Les collaborateurs du Dicastère ont effectué un diagnostic des bâtiments à l'aide de photographies thermiques qui ont permis d'identifier les lacunes en termes d'isolation.

Les affaires financières de ce Dicastère semblent gérées par l'Administration et les Finances. En effet, peu d'informations ont été transmises lors de l'audition.

A la remarque de la COGES sur le compte concernant la "Réserve immeuble", Mme Léglise, interrogée lors de l'audition du Syndic, répond qu'il s'agit d'un fonds dédié à l'entretien des bâtiments communaux. En 2019, il a été utilisé pour rénover un appartement. Le principe est que le bénéfice tiré des bâtiments de rendement soit alloué à ce fonds. Il connaît de très fortes fluctuations, mais n'est jamais tombé à zéro, car la commune doit pouvoir intervenir en urgence sur son parc immobilier. Il y avait une volonté de participer à la construction du quartier de Fiez-Pittet grâce à ce fonds, pour

garantir une partie en loyer modéré. Cet argent n'est pas disponible immédiatement, mais peut par exemple prendre la forme de terrains que la commune pourrait vendre.

c. Gestion du personnel

Le Chef de Service a donné sa démission à fin 2019, mais souhaite rester dans le même Dicastère avec des tâches basées sur l'opérationnel et moins sur la gestion du Service, impliquant ainsi une adaptation du salaire et la remise au concours du poste de Chef de service des Bâtiments. Un changement de poste qui a été accepté par la Municipalité et qui n'impacte pas la gestion de la conciergerie des Écoles, fonctionnant déjà en autonomie sous la conduite d'un Responsable d'équipe. La phase de recrutement est en cours et concernera l'année de gestion 2020. Les compétences du candidat détermineront l'organisation du Dicastère.

Une attention est donnée pour l'intégration des apprentis dans le Service. Les formations en 2019 ont concerné le Chef de Service et l'une des collaboratrices de bureau.

La gestion des heures de tous les collaborateurs de la Commune est gérée par une timbreuse qui doit être activée à chaque changement d'activités ou changement de lieu.

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes) :

2. Dicastère des Bâtiments et gérances	
1. Remarques	<p>1.1. La COGES salue l'intégration d'un BAMO qui permet la coordination générale et le suivi des chantiers, ainsi que la défense des intérêts de la Commune.</p> <p>1.2. La COGES salue les efforts qui sont faits en matière d'isolation des bâtiments sur le peu de temps mis à disposition pour les rénovations.</p>
2. Vœux	<p>2.1. Actuellement, il n'existe aucune comptabilité énergétique des bâtiments, ceci alors qu'un collaborateur a suivi une formation à ce sujet. La commission souhaite que ces compétences soient valorisées et mises à profit afin de suivre et d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier.</p> <p><i>Une comptabilité avait été ébauchée mais non suivie par faute de temps. En revanche, aucun collaborateur du service n'a de formation en comptabilité énergétique des bâtiments. La Municipalité sera attentive à cet aspect.</i></p> <p>2.2. La Commission invite la Municipale déléguée à planifier les rénovations énergétiques des bâtiments communaux.</p> <p><i>Aucune planification systématique n'est actuellement en cours, en revanche, les rénovations énergétiques sont mises en œuvre lors de chaque transformation de bâtiment ou nouvelle construction. Elles font partie intrinsèque de la planification globale des travaux de rénovation projetés dans le cadre du plan d'investissement ou des préavis.</i></p>

3. Observations

- 3.1. La liste des bâtiments communaux manque à l'appel, malgré les demandes répétées des commissions de gestion précédentes. Le rapport devrait être davantage complété et enrichi, permettant de faire ressortir toutes les activités et tâches de la Municipale déléguée et de ses collaborateurs-trices.

La liste exhaustive des bâtiments communaux est mentionnée dans les comptes. Si l'un ou l'autre des bâtiments n'est pas mentionné dans le présent rapport, c'est simplement dû au fait qu'il n'y a rien à signaler le concernant.

- 3.2. La COGES demande que la municipale soit en mesure de fournir toutes les informations demandées concernant le budget de son dicastère, afin d'en avoir une vision globale et pour en comprendre la gestion.

La Municipalité rappelle que les éléments du budget ne sont pas du ressort de la COGES mais de la Commission des finances. Pour mémoire, les éléments inscrits au bilan communal sont traités par le dicastère des finances. Par contre, la maîtrise du budget de fonctionnement du dicastère est pleinement gérée par le chef de service et sa responsable.

- 3.3. Il n'y a pas eu de demande de subvention pour le raccordement au réseau de chauffage à distance. La COGES invite la Municipalité à le faire sans attendre. Dans le cas contraire, elle invite la Municipalité à prendre des mesures afin de ne pas manquer des opportunités de subventionnement.

Ce projet est celui de la société du CAD, propriété actuelle de la société Romande énergie services SA, qui perçoit toutes les subventions afin d'en diminuer les coûts de réalisation. La Municipalité va étudier si des mesures de subventionnement nouvelles pour ses propres bâtiments seraient possibles.

- 3.4. Selon la loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI) du 18 novembre 1935, "il est établi une estimation dite estimation fiscale en vue de déterminer la valeur d'imposition des immeubles (biens-fonds, droits distincts et permanents, mines) et des installations techniques et industrielles qui comportent des réseaux de transmission, de distribution à des tiers, de circulation ou de transport (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de chemin de fer, etc.)." Les compétences pour procéder aux estimations fiscales, leur mise à jour et leur révision, sont attribuées à la commission de district du lieu de situation de l'immeuble. La commission d'estimation fiscale pour notre commune n'a pas siégé depuis que la Municipale est en place et sa composition n'est pas connue. La COGES demande que la Municipale se renseigne afin de s'assurer que la valeur fiscale des immeubles et des installations techniques ou industrielles situés sur la commune est à jour.

Une erreur s'est glissée dans le tableau. Il n'y a plus de délégation municipale au sein de cette commission. La commune ne saurait être dans l'illégalité puisque ce travail est diligenté par le registre foncier qui réunit plusieurs fois par année la commission.

La commission fiscale est composée, depuis le 26.01.2015 de :

- Jean-Daniel Cruchet, Président
- Claude Zellweger, conservateur du registre foncier (jusqu'à fin janvier 2020)
- Carlos Castro, chef du service de l'urbanisme et des Domaines

Celle-ci siège une fois par année, afin de mettre à jour les valeurs fiscales des immeubles et des installations techniques ou industrielles, suite à des travaux ou transfert de propriété.

3. Dicastère Ecole et Sécurité

Audition : M. le Municipal Francesco Di Franco et M. Mast, ASP principal de la Commune.

Le rapport de gestion résume dans sa globalité les éléments marquants de 2019 et les réponses apportées lors de l'audition ont permis de comprendre les tâches du Dicastère qui concernent la sécurité routière et les activités de changement de régime de circulation. En revanche, le réaménagement de la chaussée et les projets de modération du trafic concernent le Dicastère Urbanisme, tandis que les tâches d'entretien du réseau routier relèvent du Dicastère des Travaux, Culture et Tourisme. Une étroite coordination entre ces trois Services est un élément central.

a. Délégations municipales

En ce qui concerne la commission consultative de sécurité, le Municipal délégué ne l'a pas sollicitée en 2019. Il est à souligner qu'elle le sera en 2020. Sur demande du Municipal concerné, cette commission est invitée à se réunir pour échanger sur les éventuels dysfonctionnements en termes de trafic ou sur les interventions en lien avec la sécurité routière, aucun professionnel n'y participe.

Dans le cadre de l'ASIGE, les prévisions en termes de hausse ou de baisse du nombre d'élèves sont à disposition des communes et données par le canton, mais toujours sujettes à caution, du fait du très grand nombre de facteurs qu'elles doivent prendre en compte. Il n'est donc pas aisé d'anticiper les besoins.

b. Gestion technique du Dicastère – points marquants de 2019

- Borné Nau

Les travaux sur Borné-Nau (SCR et BMU) sont les points marquants de 2019 du Dicastère. Ces deux gros chantiers ont occasionné un certain nombre de préoccupations, notamment avec la circulation routière et les réaménagements des abords du collège pour garantir la sécurité des écoliers-ères.

- Rue Basse

Si les comptages de trafic sont effectués par le Dicastère Ecole et Sécurité, les études de circulation ou projets de mobilité sont entièrement planifiées et réalisées par le Dicastère Urbanisme. Concernant le projet de mise en zone 30 de la rue Basse, il n'y a pour l'instant pas de nouveauté auprès du Canton. Des comptages ont été effectués en 2019, mais ils n'ont pas été transmis, malgré la demande de la COGES. L'emplacement des nouveaux passages piétons a été établi en collaboration avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) et sont salués par la COGES. L'étape suivante sera de rabaisser les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.

- Stationnement à Bellerive

Suite à différents échanges et oppositions formulées dans le cadre du projet, le nombre de cases de stationnement a été revu à la baisse. Il est également prévu qu'une borne escamotable soit installée avant la Merveilleuse pour éviter le transit entre le camping des Pins et le port. Pour le reste du chemin du Lac en direction du port, il n'y a pour l'instant pas de mesures concrètes de dissuasion du trafic ou d'amélioration de la sécurité des usagers-ères de la mobilité douce. Cependant des réflexions sont en cours pour modérer davantage ce tronçon.

- Trafic de transit dans les quartiers

Le Municipal constate qu'il n'y a pas de problèmes majeurs sur les ruelles de quartier ni sur la rue Basse, qui affiche un faible taux de poids lourds. Des réflexions sont cependant en cours pour déclasser la rue Haute et la modérer davantage. A cette réponse, la COGES ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement du transit de poids lourds, mais qu'il est nécessaire de gérer la circulation pour lutter contre le transit de tous les véhicules motorisés.

- Assainissement du bruit routier

Cette thématique relève du Dicastère de l'Urbanisme. La diminution de la vitesse à 30 km/h sur la rue Basse permettra peut-être de diminuer le bruit sans avoir besoin d'intervenir sur le revêtement. Cette question doit être discutée avec la DGMR.

c. Gestion du personnel

Un ASP à 100% et une à 50% permettent de couvrir les besoins de la commune et des autres communes voisines qui en font la demande. M. Mast a donc pris des tâches supplémentaires et restructuré le Service. Raisons pour lesquelles une personne supplémentaire a été engagée. Il s'agit donc d'un complément de terrain, plutôt qu'administratif. Ce 50% semble suffisant, mais il reste encore une petite marge d'amélioration dans le fonctionnement ordinaire.

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

3. Dicastère Ecole et Sécurité	
1. Remarques	<p>1.1 La COGES salue le travail du Municipal et de ses collaborateurs pour le travail effectué sur le terrain.</p> <p>1.2 La COGES remercie les ASP pour les petites attentions bienveillantes déposées sur les pare-brises.</p>
2. Vœux	<p>2.1 La COGES encourage la Municipalité à mettre en œuvre des mesures de modération et de lutte contre le trafic de transit sur le Chemin du Lac dans le but de sécuriser les usagers de la mobilité douce ainsi que les riverains.</p> <p><i>La Municipalité est consciente du problème de transit sur la rue du Lac et de Bellerive. Le projet de stationnement Bellerive/Poissine est en attente de la levée des oppositions. Ce projet permettra de stopper le trafic de transit et de sécuriser les piétons ainsi que les usagers de la mobilité douce.</i></p> <p>2.2 La commission consultative de sécurité n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année, pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière de sécurité.</p> <p><i>La Municipalité a déjà prévu de mettre à contribution la Commission consultative de sécurité en 2020. Il s'agit d'une commission que la Municipalité décide d'activer pour un sujet particulier.</i></p>
3. Observations	<p>3.1 La Commission constate que les pavillons (Portakabin) de Borné-Nau installés en 2007 sont très mal isolés. Puisqu'ils semblent être appelés à rester en place pour une durée indéterminée, et même si aucune classe n'y siège, la commission demande que la Municipalité prenne contact avec l'ASIGE afin d'améliorer le confort de ces pavillons.</p> <p><i>Ces installations étaient et sont toujours provisoires. Quoi qu'il en soit, la Municipalité fera suivre l'observation au Comité directeur de l'ASIGE.</i></p>

4. Dicastère Travaux, culture et tourisme

Audition : M. le Municipal Dominique Willer, en présence du Chef de service des Travaux M. Laurent Thiémarc et de la déléguée au tourisme Mme Annick Voirol

Le rapport de gestion permet de se rendre compte du panel d'activités très varié du Dicastère, dont les fonctions sont à la fois rattachées au service fondamental d'entretien des routes et de gestion des déchets, ainsi qu'au développement du rayonnement touristique et régional de la commune.

Les projets marquants en 2019 ont été les chantiers de Borné Nau, l'espace des Remparts, la traversée des Tuileries et la porte d'entrée de Grandson, ainsi que le dossier du stationnement des remorques vers le BMX.

a. Délégations municipales

Le Municipal délégué a participé aux différentes commissions concernant les activités du Terroir et du tourisme.

b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

· Déchetterie

Le système de gestion de la déchetterie fonctionne avec satisfaction, grâce à la présence des collaborateurs sur place qui permet de guider les utilisateurs et d'assurer un tri correct des déchets. L'accès 24h/24 et 7j/7 à l'aide d'une carte magnétique n'est à ce jour pas jugé opportun par le Dicastère.

Le container de troc à la déchetterie fonctionne dans sa globalité relativement bien. Cependant, une visibilité plus grande via les réseaux sociaux pourrait être envisagée, avec notamment une photo prise par la personne déposant l'objet qui pourrait la poster sur le groupe facebook "*t'es de Grandson si..*".

A ce jour, la déchetterie mobile est destinée uniquement aux personnes à mobilité réduite et un point de rendez-vous fixe a lieu tous les mercredis à la Place du Château de 11h00 à 12h00 pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie. La COGES a relevé que cet horaire n'est pas forcément adapté aux personnes actives.

· Culture

Annick Voirol nous a présenté ses diverses et multiples tâches en tant que déléguée culturelle. Il s'agit notamment de la mise à jour des informations concernant la culture sur le site de Grandson, de l'amélioration de la stratégie de communication, de l'organisation des visites guidées du Bourg et de la valorisation des projets culturels en général pour la commune. Elle participe également à l'organisation du festival de « Rires et de Rêves », ainsi que d'autres festivités, comme la fête de la musique, par exemple. Elle s'occupe également de regrouper et rechercher les données historiques et à mettre en valeur celles qui améliore l'attractivité et le rayonnement de la commune au sein de la région.

· Tourisme

Plusieurs projets ont été développés à la Maison des Terroirs, avec l'arrivée du nouveau gérant, comme la Gazette des Terroirs, le changement du mobilier, des matches aux cartes et des réflexions se sont également portées pour des après-midis dansants.

Des objectifs de valorisation de la commune de Grandson sont définis et dispose d'un budget associé permettant de consolider la dynamique du Terroir, forte appréciée et d'imaginer de nouvelles activités variées pour les futures années.

c. Gestion du personnel

L'année a été particulièrement "agressive" pour le Service des travaux en raison d'accidents et de maladies graves survenues en 2019 pour deux collaborateurs ayant longtemps travaillé pour la commune.

Dans le cadre de l'audition du Dicastère "Administration et Finances", M. Payot a expliqué que Mme Zisyadis est restée en fonction environ 2.5 ans avec un taux de 60%. Sa politique de développement était axée sur le goût, laissant quelque peu le côté commercial de la Maison des Terroirs. Le nouveau responsable, M. Hauswirth, est davantage tourné vers la gestion commerciale des Terroirs. Son taux d'occupation a été augmenté à 100%. Le plan d'assainissement de la Maison des Terroirs n'a pas pu être entièrement mené, du fait de ce changement de gérant. Une étude est en train d'être faite pour savoir s'il serait opportun de déménager cet établissement au château.

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

4. Dicastère Travaux, culture et tourisme
<p>1. Remarques</p> <p>1.1. La COGES salue l'installation rapide du troc à la déchetterie, suite à la demande de la COGES et d'une conseillère communale en 2019.</p> <p>1.2. La COGES salue le travail des collaborateurs de la voirie pour l'entretien des routes et ceux des Jardins qui participent à valoriser l'image de l'un des "Plus beau village de Suisse".</p> <p>1.3. La COGES salue le travail de la déléguée à la culture pour son engagement envers la commune.</p> <p>1.1. La COGES transmet ses meilleurs vœux de rétablissements et encouragements aux deux collaborateurs du Dicastère.</p>
<p>2. Vœux</p> <p>2.1. La COGES encourage le Municipal délégué à végétaliser les bordures de routes, îlots ou autres surfaces, sitôt que les conditions le permettent. <i>Chaque fois qu'il sera possible nous tiendrons compte de cette demande. Cela a d'ailleurs été mis en pratique immédiatement à Borné-Nau en favorisant une haie de charmilles en lieu et place de la barrière prévue en bordure du nouveau parking du CSR-BN.</i></p> <p>2.2. La COGES encourage le Municipal délégué à communiquer davantage dans son rapport sur le travail de qualité fourni par les employés de la voirie et des espaces verts, comme il l'a mentionné lors des auditions. <i>Cette communication sera intégrée dans le prochain rapport de gestion.</i></p> <p>2.3. La COGES souhaiterait que soit testé un second créneau horaire de la déchetterie mobile permettant aux travailleurs et travailleuses de l'utiliser sans devoir se rendre en voiture à la déchetterie intercommunale, par exemple un soir par semaine. <i>La Municipalité va rapidement étudier la question et aménager les horaires en fonction.</i></p>
<p>3. Observations</p> <p>3.1. La COGES constate que la Place du Château est un lieu peu agréable et, malgré le projet à long terme, propose qu'une placette soit végétalisée et aménagée rapidement avec du mobilier provisoire et amovible qui pourra éventuellement être utilisé ailleurs. <i>La Municipalité fait hélas le même constat. Il n'est malheureusement pas envisageable d'aménager un espace provisoire. Cependant le projet du coteau des remparts va nous permettre d'offrir enfin à la population grandsonnoise un espace convivial et agréable.</i></p> <p>3.2. La COGES relève que le lieu actuel de la déchetterie mobile est à Grandson. Les habitant-es des Tuileries devraient pouvoir bénéficier de ce service aussi. <i>La Municipalité va rapidement étudier la question et prévoir ce service également aux Tuileries.</i></p>

5. Dicastère Réseaux et énergie

Audition : Mme la Municipale Christine Leu, en présence du Chef de service des Travaux, M. Laurent Thiémard

Le rapport de gestion du Dicastère reprend avec précisions tous les éléments marquants de l'année 2019. Il est relevé que contrairement aux autres Dicastères, il y a un décalage entre la quantité d'activités et projets à mener et les ressources internes disponibles.

a. Délégations municipales

Mme Leu est très impliquée dans les différentes commissions intercommunales, notamment l'ACRG qui s'occupe de la fourniture d'eau et de la sécurité du réseau. Elle est membre du comité directeur et a siégé moins en 2019 qu'en 2018. Il y a eu une réunion avec la SAGENORD, pour discuter de la création de nouvelles infrastructures. Elle préside également l'AIERG (épuration) qui s'est occupée de la centralisation de toute l'épuration à Yverdon et de la transformation de la STEP en STAP.

b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

· Chauffage à distance

Le chauffage à distance représente, avec le raccordement d'eau au bâtiments multi-usage, le plus grand chantier de 2019. Les différentes commissions régionales ont également beaucoup travaillé sur les questions du traitement des eaux usées et du renforcement du réseau d'eau. Le Chef de service indique que les déviations de conduite et réseaux à Borné Nau constituent un défi, de même que les travaux pour l'ECF la Brinaz. Il a aussi apporté son appui pour les études du nouveau réservoir d'eau de la Râpe et les différents projets de STAP. Les alarmes d'ouvrages ont été centralisées au Service des Travaux. Ce nouveau système a posé quelques soucis du fait des problèmes de réseaux de Swisscom et de la couverture du réseau.

· Energie

Dans le cadre du Projet Région Energie, un diagnostic a été effectué sur 5 communes, dont Grandson, pour identifier le potentiel énergétique en termes de nouvelles technologies. Mme Leu n'intervient pas en tant que représentante de Grandson, ce rôle étant dévolu à la Municipale des Bâtiments et Gérances. Ce projet était axé sur 5 mesures : création d'un fonds de développement durable, recensement des toitures pour la pose de panneaux solaires, réflexion sur la mobilité entre les communes de la région hors AggloY, appui pour le suivi énergétique des communes et enfin la sensibilisation et l'information. Pour exemple, les toits de la CVB et ceux de l'Imprimerie Cavin ont été identifiés pour y développer le solaire. Différents projets concrets ont été présentés et expliqués à la Municipalité de Grandson pour montrer les potentiels et possibilités et quelques chantiers ponctuels ont permis de concrétiser certaines des mesures du Projet Région Energie. La COGES relève qu'elles n'ont pas été développées à plus large échelle sur la commune.

Selon la Municipale déléguée, rejoindre le label Cité de l'Energie demande beaucoup de suivi et de concrétisations pour pouvoir le respecter. Il s'agit également d'engager un certain montant pour y participer et les ressources internes ne permettent pas de suivre une telle cadence.

La Romande Énergie ne fait pas la planification des changements de luminaires communaux. Elle intervient à la demande de la commune.

· Eau

Le remplacement des compteurs a été terminé en 2019. Le changement de ces compteurs avait débuté avant le départ de M. Jomini, ce qui laissait plus de temps à M. Duvoisin.

Il est difficile d'estimer le pourcentage de rues qui sont encore en réseau unitaire. D'après le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) datant de 2005, la commune serait environ à 50% (à titre indicatif) de réseau en séparatif. La Rue Basse fait notamment partie des rues en réseau unitaire.

Cependant au vu de sa fonction de délestage de l'autoroute, il est difficile voire très complexe de la fermer pour effectuer ces interventions. Dans tous les cas, la mise en séparatif est une priorité dès qu'un projet est prévu.

Concernant l'arrosage de manière générale, M. Thémard indique que l'eau provient du réseau d'eau potable mais que dans le cadre du projet d'agrandissement du local de la voirie, l'eau de pluie va être récupérée pour arroser les surfaces vertes. En termes de consommation d'eau, Mme Leu indique qu'un certain nombre de bâtiments communaux ont été équipés de compteurs pour connaître leur consommation. Tous les chiffres ne sont pas encore disponibles et cela ne permettra donc pas d'avoir une évolution à long terme. En outre, les factures ne sont pas forcément détaillées. Il n'y a pas encore de réponse convaincante là-dessus. Collecter ces données représente un travail important et un projet totalement nouveau.

c. Gestion du personnel

La maladie d'un des collaborateurs phare du Service a posé quelques problèmes, car il a d'énormes compétences en matière de gestion des eaux usées et de réseau d'eau sur la commune. Cela faisait un moment que le Dicastère envisageait un remplacement de celui-ci, du fait de son futur départ à la retraite, mais cette situation a accéléré les choses.

Selon les activités décrites dans le rapport et les explications de la Municipale, le Dicastère est à flux tendu en matière de personnel. Il ne pourrait pas se permettre d'avoir deux personnes malades. Le personnel est très dévoué et impliqué dans la bonne marche du service et l'entrain de Mme Leu, ainsi que l'engagement de M. Thiémarc joue un rôle fondamental pour l'avancement des projets. Même si le Chef de service n'est pas directement ou complètement affecté au Dicastère, ce dernier et M. Duvoisin se rendent très disponibles pour la conduite du Service.

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

5. Dicastère Réseaux et énergie
<p>1. Remarques</p> <p>1.1. La COGES salue l'engagement du Chef de service, de ses collègues, ainsi que celui de la Municipale pour faire avancer les projets.</p>
<p>2. Vœux</p> <p>2.1. La COGES encourage la Municipalité à dresser des statistiques sur la consommation d'eau/d'électricité/gaz sur la commune. La Municipalité prend note de ce vœu et veillera à le réaliser.</p> <p>2.2. La commission consultative de l'énergie n'a pas siégé en 2019. La COGES souhaiterait que cette dernière soit consultée lors de l'élaboration de projets qui touchent à ses compétences, ou à défaut au moins une fois par année pour faire un bilan de l'année écoulée et émettre des recommandations à la Municipalité en matière d'énergie. La Municipalité prend acte de ce vœu. Elle rappelle que la commission siège sur demande en lien avec un projet spécifique.</p>
<p>3. Observations</p> <p>3.1. Au vu du raccordement imminent à la STEP d'Yverdon-les-Bains, la COGES demande à la Municipalité de mettre en œuvre en priorité la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux. La Municipalité poursuit cet objectif avec les projets en cours, comme Couvaloup. Le coût de ces investissements qui englobe alors non seulement la mise en séparatif, mais la</p>

modernisation des réseaux d'eau potable et électrique, ainsi que le phasage de différents projets menés sur le territoire communal et qui doivent faire l'objet d'un suivi intensif par le dicastère sont les principaux facteurs limitants. Le plan d'investissement prévoit les phases prochaines de ces travaux.

- 3.2. La COGES constate que peu d'actions municipales ont été prévues afin de donner une suite au projet Région Energie. Elle souhaite que des mesures soient maintenant réalisées.

La Municipalité rappelle que le projet Région Energie était sous la conduite de l'ADNV jusqu'à fin 2019. Les mesures prévues dans le cadre de ce projet couvrent le champ d'action de plusieurs dicastères (bâtiments, mobilité électrique, sécurisation de la mobilité douce, fonds développement durable, etc.). Elles sont en partie en phase d'implantation et de réalisation (bornes électriques, comptabilité énergétique des bâtiments, projets de mobilité douce dans le cadre AggloY) pour ne citer que quelques exemples.

- 3.3. La COGES constate que les ressources internes en personnel ne sont pas suffisantes pour les activités courantes et futures du Dicastère. Elle recommande à la Municipalité de déployer les fonds pour engager de nouveaux ETP et, si ce n'est pas possible, de procéder à un rééquilibrage du personnel existant entre les Dicastères. Par exemple : pour la mise en œuvre du projet Région Energie et celle du PDDE.

La Municipalité poursuit ses réflexions pour optimiser l'engagement des compétences existantes, voire de les compléter.

6. Dicastère Urbanisme

Audition : M. le Municipal Antonio Vialatte, en présence du Chef de service M. Carlos Castro.

Le rapport de gestion du Dicastère et les réponses aux questions ont permis de comprendre le contexte, parfois lourd et complexe, dans lequel les projets urbanistiques de la commune évoluent.

a. Délégations municipales

En 2019, le Municipal a été sollicité dans toutes les délégations auxquelles il siège et, s'il ne fait pas partie du COPIL AggloY au vu de sa fonction de Municipal de l'Urbanisme, il est informé des différentes décisions et informations prises dans ce cadre par le Syndic M. Payot. Sa participation est encouragée par la COGES, notamment en raison de la participation de son Chef de Service au GT aggloY et de ses projets.

La commission de l'urbanisme n'a pas été sollicitée en 2019 et aucune présentation publique n'a été organisée en 2019.

b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

· Mobilité

En 2019, aucune nouvelle mesure de mobilité n'a été lancée. En revanche, le projet de pont de la Brinaz, la Traversée des Tuileries et Accès Nord (Borné-Nau et Château) ont avancé selon le planning. Le premier projet, lié à l'ECF Brinaz, est en phase de finalisation et sera présenté cette année. Les deux autres projets traversant l'ensemble du territoire sont en examen au sein de la DGMR et leur mise à l'enquête est prévue pour l'année 2020.

Le projet du stationnement à Bellerive a également pu avancer grâce aux discussions avec les riverains.

La création de ce parking et le futur plan de quartier de Bellerive généreront du trafic supplémentaire, notamment sur un itinéraire de Suisse mobile. En lien avec plusieurs interventions faites au Conseil communal concernant la problématique de sécurisation des usagers de la mobilité douce sur le chemin du Bord du lac, il est à constater qu'aucun projet de modération du trafic n'a été amorcé en 2019,

excepté ponctuellement à la sortie du chemin du Bord du lac-ouest avec la planification d'une borne escamotable.

Une zone de stationnement peu utilisée se trouve au nord du Camping des Pins et est utilisée pour les véhicules des clients logeant au camping. Des réflexions ont été menées pour que la commune puisse mettre cette zone de stationnement à disposition du public, avec en compensation la création d'un véritable accès au camping côté ouest de la réception. Une modification du PGA sera nécessaire pour légaliser le parking public.

- Urbanisme (aggloY)

L'état d'avancement des différents projets touchant la commune se trouve sur le site web du Bureau d'aggloY, toutefois les données ne sont pas à jour. Les différents projets annoncés dans les deux programmes d'agglomération affichent de sérieux retards. La COGES demande si une autre gestion serait plus adéquate pour faire avancer les projets qui la concernent. A cette remarque, le Municipal concerné explique qu'une certaine malchance et un cadre légal mouvant ont alourdi les procédures d'autorisation et d'approbation. Il estime que si 2 ou 3 plans de quartier aboutissent sur le territoire d'aggloY ces 10 prochaines années, ce sera déjà une bonne chose.

La COGES constate qu'en 2019 un certain flou et des retards généraux ont caractérisé la gestion des plans de quartiers inscrits au Programme d'agglomération. L'année 2019 a été marquée par le départ du Responsable du bureau aggloY, de la décision de prioriser les PQs et, de ce fait, du gel de certaines planifications communales pourtant déjà bien avancées. Les multiples discussions concernant la conformité des plans de quartier de l'agglomération ont duré environ 5 ans et ont finalement abouti à une priorisation entre les PQs. Cette priorisation, bien que non souhaitée par les communes d'aggloY, a finalement abouti en 2019 avec le report de Fiez-Pittet, d'une partie du Coteau et du Bas-Grandsonnet. Une décision qui, intégrée dans le contexte global de l'agglomération, devra être validée par les instances cantonales ces prochains mois.

La priorisation s'est faite sur plusieurs critères, notamment la présence d'investisseurs, la réception d'oppositions, l'état d'avancement du dossier, etc. Fiez-Pittet, situé sur une SDA, avait déjà des oppositions, Borné-Nau allait être scindé en deux 2, malgré le fait qu'il y avait déjà des investisseurs. Dans le Coteau des Remparts le PQ a été réduit. Suite à la décision du canton de prioriser, la commune a dès lors contacté les propriétaires des parcelles qui disposaient encore de surfaces à bâtir pour les inciter à construire et leur expliquer qu'une taxe sera prélevée si le terrain n'est pas construit d'ici 6 ou 7 ans afin de promouvoir la densification.

Le projet de Borné-Nau n'a pas fait l'objet d'une réflexion globale d'intégration paysagère ou architecturale, excepté le bâtiment du CSR. Les différents projets ont été coordonnés les uns avec les autres, mais aucune conception d'ensemble n'a été effectuée pour garantir la qualité de l'espace paysager et public. Un complément d'étude a été réalisé en 2019 pour l'estimation du stationnement.

Malgré une forte réduction du périmètre du projet (8ha au final), La Poissine arrive à bout touchant avec les procédures d'autorisation. Pour rappel, cela permettra à Cand-Landi de déménager et d'y amener une ou deux nouvelles activités, créant ainsi l'opportunité de développer Bas Grandsonnet. La Poissine fait l'objet d'une demande de compensation de SDA auprès du Canton. Il reste toujours le risque de la mise à l'enquête, qui se fera normalement en 2020. Dans le cadre de son audition, M. Payot ajoute que le développement de La Poissine est intégré à la planification cantonale, mais devra cependant être validée dans le cadre de la Stratégie ZIZA.

Si la décharge des Echatelards est liée aux activités de Cand Landi, les procédures sont menées de manière indépendante. En 2019, le dossier n'a pas fait l'objet de nouvelles décisions.

- Consultation publique

La procédure a été faite en 2018 avec des résultats étudiés en 2019. Ceux-ci ont, par exemple, été mis à profit pour faire le choix de prioriser les 2/3 du PQ derrière-les-Remparts. Cette consultation servira peut-être à d'autres choix de développement urbain. La séance faite avec Bocansemble pour la mobilité des personnes handicapées émane également de cette consultation

- Assainissement du bruit routier

Les compétences en termes d'assainissement sont au canton en ce qui concerne les routes cantonales. La rue Haute a déjà fait l'objet de mesures, avec la réduction de la vitesse à 30 km/h. Les résultats de l'étude du canton seront communiqués cette année, chaque mesure sera mise à l'enquête.

- Système d'information géographique

Les données du port, le réseau d'eau potable et celles du chauffage à distance ont été intégrées au SIT. Les données relatives aux parcelles communales ont été complétées. M. Vialatte explique que tous les baux et autres documents ont également été totalement intégrés et le SIT est maintenant à jour sur ce point. Concernant le stationnement, la Municipalité se demande si le SIT doit être un outil d'information ou de travail, ce point reste ouvert. Mais cela ne nécessiterait pas forcément un gros travail, de même que pour les déchets. Le logiciel est en constante évolution et les collaborateurs et municipaux ont été formés à son utilisation.

c. Gestion du personnel

Ras dans le Dicastère urbanisme

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

6. Dicastère Urbanisme	
1. Remarques	<p>1.1. Nous remercions le Chef de Service, ses collègues et son Municipal pour leur engagement dans l'avancée des projets, malgré le cadre légal lourd et complexe.</p> <p>1.2. Les chantiers localisés sur la ZUP de Borné-Nau ont été découpés en de multiples préavis, chacun étant pourtant intimement lié aux autres. Cette façon de faire fait perdre la vision de l'ensemble, aussi bien du point de vue architectural que financier.</p> <p>1.3. Aggloy.ch est annoncé comme le site de référence pour s'informer des projets communaux mise en œuvre dans le cadre du projet d'agglomération. Celui-ci n'est malheureusement plus à jour depuis 2 ans.</p>
2. Vœux	<p>2.1. La COGES souhaite que la réalisation des mesures de mobilité douce inscrites et subventionnées dans le cadre du Programme d'agglomération soit réalisées en priorité, faute de quoi il y a un risque de perte du subventionnement.</p> <p style="color: #00AEEF;">Les projets de mesures de mobilité douce inscrites dans le projet d'AggloY seront réalisées dans la mesure où le plan des investissements le permettra.</p>

7. Dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port

Audition : Mme la Municipale Nathalie Gigandet

Le Dicastère concerné a la particularité de concentrer une multitude d'activités très variées. Les tâches qui sont présentées à la COGES semblent bien liées les unes avec les autres et les réponses apportées de la Municipale concernée ont permis d'enrichir la thématique des alpages et des forêts.

a. Délégation du Dicastère

Toutes les délégations se sont réunies, seule une commission nommée "Répondante en matière d'intégration" n'a pas eu lieu.

Suite aux demandes de clarification de la COGES, l'objectif de la Fondation de l'Arnon est de pouvoir acheter du matériel pour l'entretien des forêts, permettant ainsi de mutualiser les achats demandés par le groupement forestier.

Le groupement forestier se compose des gardes-forestiers (employés par le groupement forestier), des experts (employés par les communes), de l'inspecteur forestier (employé par le canton) et le comité directeur composé de 5 municipaux. Actuellement, Hervé Kemmling de Giez le préside. Il y a chaque année un thème précis, des expériences sont menées, etc. Cette organisation vise à mettre le plan de gestion en œuvre. Les forums forestiers permettent de rencontrer d'autres municipaux, d'autres gardes-forestier, des gens du canton, etc. En 2019, ce rassemblement a eu lieu à Baulmes et traitait par exemple des dessertes forestières.

b. Gestion technique du Dicastère - points marquants de 2019

· Conditions climatiques

Suite aux conditions climatiques actuelles, de nouvelles maladies impactant nos forêts se sont multipliées et demandent une vigilance du patrimoine arboré et une adaptation très rapide du plan de gestion des forêts. Ces actions sont possibles grâce aux rapports d'experts des gardes et inspecteurs-forestiers. En effet, ce travail s'est fait en collaboration avec le service forestier qui a pu adapter les mesures et le périmètre d'intervention rapidement, notamment dans le cas où des parasites se sont propagés. Il a effectivement fallu couper tous les arbres situés autour par précaution. Inversement, en lien avec le marché du bois, certains arbres martelés n'ont pas été coupés, car l'offre dépassait la demande du marché.

· Demande d'abattage et marché du bois

Les abattages des privés exigent des compensations, cependant la compensation en nature (replantation) n'est pas toujours systématique. Usuellement, les propriétaires peuvent recourir à une compensation financière. Un fonds forestier de réserve existe et est utilisé pour replanter des arbres. En règle générale, les abattages font tous l'objet d'une demande. Lorsque cela n'est pas respecté, une amende peut être affectée, elle reste cependant peu dissuasive.

Autant que possible, la Commune fait recours aux entreprises locales plutôt qu'à la Protection civile pour toutes interventions sur le terrain. Le groupement forestier encourage l'utilisation du bois local, notamment pour le chauffage à distance. C'est l'entreprise d'Yverdon "Germaplaket" qui a été mandatée pour fournir les pellets du CAD. Cette entreprise doit prendre une quantité de bois définie, selon des quotas minimums et selon un prix donné. Financièrement, la coupe de bois ne rapporte pas.

· La Grandsonnaz

Les amodiataires précédents ont été remplacés, après presque 36 ans d'activités et d'excellents résultats sur le Gruyère, qui étaient en constante progression notamment sur les dernières années. Afin de comprendre les raisons de ce choix, la Municipale fait un bref rappel des étapes-clés. En 2014, l'amodiataire en place avait déjà vu son bail résilié, mais avait contesté cet avis au tribunal, une contestation qui a été gagnée par l'auteur. Le bail a alors été reporté sur 6 ans, sans possibilité de

prolonger. Avant le 31 mars 2019, le bail a donc été résilié selon le contrat et la gestion de la Grandsonnaz a été mise au concours. Une bonne dizaine de candidatures a été reçue et le choix s'est porté sur une société privée externe qui travaille aujourd'hui en famille.

- Etang de la Ballastière

L'étang de la Ballastière relève d'un projet cantonal, sur plusieurs années. La valorisation et la mise en valeur ont donc été faites par l'Etat. Mme Gigandet relève qu'il est difficile de mettre ces espaces en lumière, car ils doivent justement être préservés des visiteurs. Il n'y a pas d'autre lieu ayant fait l'objet d'une valorisation. Seuls les endroits déjà existants ont été entretenus.

Concernant les montants dépensés en 2019 pour la revalorisation des forêts, il est difficile d'articuler un chiffre global, car plusieurs actions ont été menées sur le terrain. Cependant, très peu de plantations ont été faites en 2019. Ponctuellement, des ormes ont été plantés par le canton vers l'étang de la Ballastière.

- Activités et lieux de loisirs

Le Passeport vacances est élaboré par le Service de la jeunesse et cohésion sociale d'Yverdon. Les communes sont invitées à devenir partenaire. Cela permet de faire baisser le prix demandé pour chaque enfant. Toutefois, les activités proposées ne sont pas axées sur la visite des sociétés locales, comme c'est le cas du Centre aéré. Malgré les propositions de nouvelles activités faites par la Municipalité de Grandson, il n'y a pas eu de réponse positive. Il n'en reste pas moins que le nombre d'inscrits au Passeport vacances est en constante augmentation.

Concernant la plage des nudistes, il y a des constructions qui existent sur le bord du lac qui ne devraient pas apparaître. A cette remarque, la Municipale répond que ce territoire est sur le domaine des Eaux, géré par le Canton. Il est toutefois important de signaler que le garde-forestier vérifie de temps à autre l'endroit et a constaté qu'aucun déchet n'avait été déposé.

Mme Gigandet explique que la place de jeux sous l'église catholique se situe sur le périmètre du projet du chauffage à distance. Aucun investissement majeur ne sera fait avant que les conduites du CAD ne soient posées. Elle informe que la place de jeux a d'ailleurs été démolie il y a quelques semaines et sera reconstruite de manière simple cet été. Raisons pour lesquelles, celle de Jean-Lecomte a été privilégiée.

c. Gestion du personnel

La Municipale du Dicastère n'a pas de subordonné, mais travaille étroitement avec les gardes-forestiers. Une fois par année en moyenne est organisé le forum forestier, il permet l'échange d'informations entre les différents élus régionaux et experts forestiers. Les gardes-forestier font des formations de manière régulière, en lien avec le changement climatique.

d. Synthèse

La COGES formule les constatations suivantes (des moins contraignantes au plus contraignantes):

7. Dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port	
1. Remarques	
1.1.	La COGES salue le travail effectué par la Municipale et les experts forestiers qui l'accompagnent dans la gestion des forêts.
2. Vœux	
2.1.	La COGES encourage la Municipale à rester proactive en matière de plan de gestion des forêts, au vu des futurs enjeux climatiques.

Cette tâche est dévolue au triage forestier. Un accompagnement du garde-forestier est réalisée.

- 2.2. La COGES encourage la Municipalité à se former, à participer à des forums ou stands d'informations en matière de gestion des forêts, et à organiser davantage d'échanges avec les différents groupements forestiers du Jura.

Dès que l'opportunité se présente, la Municipalité s'y associe.

3. Observations

- 3.1. La COGES constate qu'en 2019 les compensations d'arbres (1 pour 1) n'ont pas été systématiques : la COGES demande que tout abattage d'arbre (hors zone forêt) soit compensé en nature, 1 pour 1 au minimum et davantage lorsqu'il s'agit d'arbres remarquables et, dans les rares cas de compensation financière, que la somme soit bel et bien utilisée pour replanter un arbre au minimum.

La Municipalité veille à faire remplacer les arbres abattus. Les mesures compensatoires sont évaluées selon l'arborisation générale de la parcelle, la possibilité de rajeunissement naturel ou de valorisations écologiques. Le nouveau règlement en cours d'élaboration proposera des mesures compensatoires plus précises et contraignantes que l'actuel datant de 1987.

III. Conclusion

La Présidente ainsi que les membres de la COGES de la session de 2020 remercient tous les membres de la Municipalité pour la transparence des informations fournies, le bon déroulement des auditions, ainsi que leur travail tout au long de l'année 2019.

La COGES remercie tout particulièrement l'engagement et le travail des personnes de l'ombre qui font avancer les projets communaux et améliorer le cadre de vie des grandsonnois.

Sur la base du rapport de gestion municipal 2019 et des informations fournies lors des auditions, la COGES a identifié certains éléments peu satisfaisants (décrits pour chaque Dicastère) qui pourront être améliorés à l'aide de mesures ou de changements mineurs. Elle ne relève aucun dysfonctionnement majeur dans la gestion des projets et du personnel de 2019.

Les membres de la Commission de gestion ont constaté une bonne collaboration entre les différents Dicastères et encourage la Municipalité à consolider cette bonne entente.



Photo prise le 27.04.20, gare de grandson.

Grandson, le

Coralie Sandra Jacot

François Gonin

Melissa Margot

Olivier Reymond

Sébastien Deriaz

Michel Jaquemet

Brenda Tuosto, Présidente

Grandson, le

COGES 2020 - Calendrier intentionnel, validé le 06.05.20 par la COGES

Comune de Grandson

Date de début du projet : 25.04.2020

Brenda Tuosto (Présidente)

Incrément de défilement : 11

Olivier Reymond, Coralie Jacot, Sébastien Dériaz,
Melissa Margot, François Gonin et Michel
Jaquemet

Marqueur de jalon : 1 1

Description de la tâche Statut Affecté à Début Nombre de jours



Description de la tâche	Statut	Affecté à	Début	Nombre de jours
Séance de démarrage (avant COVID)	Validé	COGES	15.01.2020	1
Séance de démarrage	Validé	COGES ELARGI	06.05.2020	1
Transmission Questions	Validé	BT	10.05.2020	1
Auditions			13.05.2020	15
Audition 1	Validé	Evelyne+Guilloud	13.05.2020	1
Audition 2	Validé	Di Franco+Mast	15.05.2020	1
Audition 3 et 4	Validé	1/Willer+Thiemard+Voirol 2/Leu+Thiéard	16.05.2020	1
Audition 5	Validé	Vialatte+Castro	18.05.2020	1
Audition 6	Validé	Payot+Beauverd+ Léglise	20.05.2020	1
Audition 7	Validé	Gigandet	25.05.2020	1
Définition des R/V/O	Validé	COGES	27.05.2020	1
Visite des Domaines	-	COGES	<i>reportée</i>	
Rapport de la COGES			31.05.2020	11
Transmission du rapport	Validé	BT	31.05.2020	1
Réception remarques	Validé	COGES	06.06.2020	1
Transmission rapport à la Muni	Validé	BT	10.06.2020	1
Séance de conclusion	Validé	COGES et Muni dès 19h30	15.06.2020	1
Prise de position COGES	Validé	COGES et Muni dès 19h30	24 22.06.2020	1
Visite des Domaines	Validé	COGES	27.06.2020	1
Validation par le CC	Validé	Conseil Communal	02.07.2020	1

Délégations municipales - situation au 25 septembre 2017

Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG)	Mme Leu	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal
	M. Di Franco	Conseil intercommunal
Association intercommunale scolaire (ASIGE)	M. Di Franco	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal
Pro Grandson	M. Willer	Bureau et Comité
Fondation d'animation « Le Croch' Pied »	M. Willer	Conseil de Fondation
Fondation du Château de Grandson	M. Payot	Comité
Fondation Bartimée	Mme Gigandet	Conseil de Fondation
Fondation de la cabane scoutie	Mme Perrinjaquet	Conseil de Fondation
Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football	M. Willer	Président Conseil de Fondation
	Mme Perrinjaquet	Conseil de Fondation
Fondation Bourgeois	M. Payot	Conseil de Fondation
Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (FAdEGE)	Mme Gigandet	Conseil de Fondation
	M. Willer	Conseil de Fondation
Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (RAdEGE)	M. Willer	Président du comité
	Mme Gigandet	Déléguée au Comité
	M. Payot	Assemblée générale
Société de développement des Tuileries	Mme Leu	Assemblée générale
Les Amis du Château	M. Willer	Comité
Sauvetage des Iris	M. Di Franco	Assemblée générale
Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV)	Mme Gigandet	Assemblée générale
TRAVYS	M. Vialatte	Assemblée générale
Syndicats d'améliorations foncières : Grandsonnes	Mme Gigandet	Membre
Syndicats d'améliorations foncières : Arrosage	M. Vialatte	Membre
Syndicats d'améliorations foncières : Forêts	Mme Gigandet	Membre
Caisse intercommunal de Pensions (CIP)	M. Payot	Assemblée générale
	Mme Perrinjaquet	
Association Réseau d'Action Sociale (ARAS)	Mme Gigandet	Comité de direction
	M. Payot	Conseil intercommunal
Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains S.A.	Mme Perrinjaquet	Assemblée générale
Commission d'estimation fiscale des immeubles	Mme Perrinjaquet	Déléguée municipale
STRID SA	M. Willer	Conseil d'administration
	M. Payot	Assemblée générale
Commission constructions et salubrité	M. Vialatte	Membre
Maison du Nord Vaudois SA	M. Payot	Assemblée générale
Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV)	M. Payot	Groupe affaires publiques et assemblée générale, groupe communication
Commission touristique (ADNV)	M. Willer	Membre
Syndicat AF - La Poissine	M. Payot	Président Syndicat et Comité de pilotage
	M. Vialatte	Membre
Groupement forestier 7	Mme Gigandet	Comité de direction
	M. Vialatte	Assemblée générale
Union des sociétés locales Grandson-Tuileries (USLGT)	M. Willer	Délégué municipal
Maison des Terroirs	M. Payot	Comité
	M. Willer	
Agglomération yverdonnoise AGGLOY	M. Payot	Comité de pilotage COPIL-COMIN
	M. Vialatte	
Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à domicile (ASPMAD)	Mme Gigandet	Assemblée générale
Reseau Nord Broye	M. Payot	Assemblée generale
Commission communale de sécurité	M. Di Franco	Membre
Entreprise de correction fluviale de la Brinaz	M. Vialatte	Comité
	M. Di Franco	Comité de direction
SDIS Régional du Nord Vaudois	M. Payot	Conseil intercommunal - membre
	M. Vialatte	Conseil intercommunal - suppléant
Association Intercommunale pour l'Épuration Région Grandson (AIERG)	Mme Leu	Comité directeur
	Mme Perrinjaquet	Conseil intercommunal
	M. Payot	Conseil intercommunal
Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois (AIORPC).	M. Di Franco	Comité de direction
	Mme Gigandet	Déleguee
	Mme Nicole Heifer	Déleguee suppléante
Association Intercommunale du Centre de collecte de Sous-Produits Animaux (ACCSA)	M. Di Franco	Conseil intercommunal
	Mme Gigandet (suppl.)	

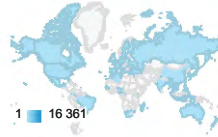
Origine géographique

Tous les utilisateurs
100,00 %, Utilisateurs

1 janv. 2019 - 31 déc. 2019

Synthèse géographique

Récapitulatif



Pays	Acquisition			Comportement			Conversions		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de conversion par objectif	Objectifs réalisés	Valeur de l'objectif
	17 661 % du total: 100,00 % (17 661)	17 641 % du total: 100,06 % (17 630)	29 644 % du total: 100,00 % (29 644)	47,45 % Valeur moy. pour la vue: 47,45 % (0,00 %)	2,59 Valeur moy. pour la vue: 2,59 (0,00 %)	00:01:56 Valeur moy. pour la vue: 00:01:56 (0,00 %)	0,00 % Valeur moy. pour la vue: 0,00 % (0,00 %)	0 % du total: 0,00 % (0)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. Switzerland	16 361 (92,09 %)	16 292 (92,35 %)	28 052 (94,63 %)	46,03 %	2,64	00:01:59	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
2. France	506 (2,85 %)	485 (2,75 %)	633 (2,14 %)	61,61 %	2,03	00:01:14	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. United States	441 (2,48 %)	438 (2,48 %)	446 (1,50 %)	95,52 %	1,08	00:00:06	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. Germany	79 (0,44 %)	73 (0,41 %)	95 (0,32 %)	51,58 %	3,57	00:02:19	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
5. Hong Kong	47 (0,26 %)	47 (0,27 %)	47 (0,16 %)	100,00 %	1,00	00:00:00	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
6. China	26 (0,15 %)	26 (0,15 %)	26 (0,09 %)	96,15 %	1,12	< 00:00:01	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
7. United Kingdom	26 (0,15 %)	25 (0,14 %)	27 (0,09 %)	66,67 %	2,00	00:01:28	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
8. Italy	26 (0,15 %)	22 (0,12 %)	29 (0,10 %)	51,72 %	2,24	00:00:43	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
9. Spain	22 (0,12 %)	17 (0,10 %)	24 (0,08 %)	70,83 %	1,38	00:00:48	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
10. Japan	21 (0,12 %)	20 (0,11 %)	21 (0,07 %)	95,24 %	1,48	00:00:23	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

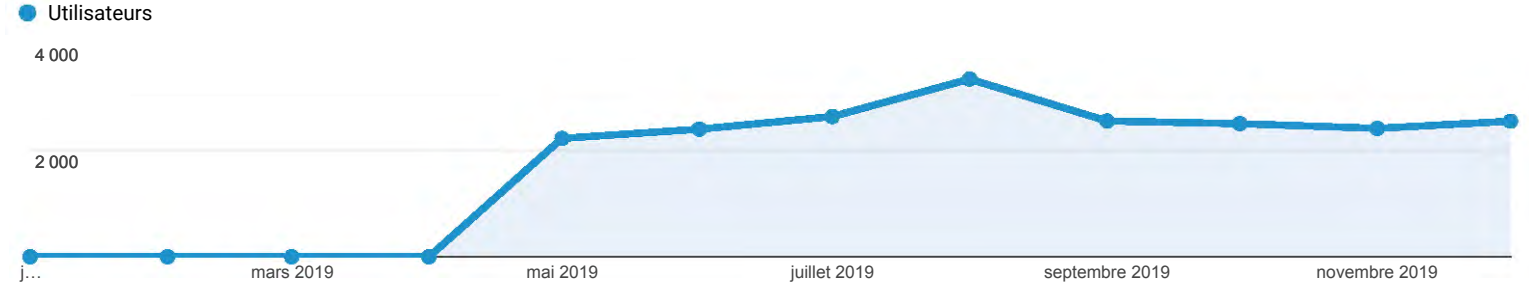
Lignes 1 à 10 sur 75

Présentation de l'audience

Tous les utilisateurs
100,00 %, Utilisateurs

1 janv. 2019 - 31 déc. 2019

Vue d'ensemble



Utilisateurs 17 661	Nouveaux utilisateurs 17 630	Sessions 29 644
Nombre de sessions par utilisateur 1,68	Pages vues 76 822	Pages/session 2,59
Durée moyenne des sessions 00:01:56	Taux de rebond 47,45 %	



Langue	Utilisateurs	% Utilisateurs
1. fr-ch	9 231	52,09 %
2. fr-fr	3 671	20,71 %
3. fr	2 313	13,05 %
4. en-us	1 192	6,73 %
5. de-ch	418	2,36 %
6. de-de	166	0,94 %
7. en-gb	133	0,75 %
8. de	106	0,60 %
9. pt-pt	69	0,39 %
10. it-ch	63	0,36 %